



DIALOGUE SOCIAL

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Dialogue social et salaire vital (living wage)

07-09 JUILLET 2026

TURIN, ITALIE



Organisation
internationale
du Travail



Appel à contributions

Université d'été sur le dialogue social

Thème de l'édition 2026 : *Dialogue social et salaire vital*

Plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale est salariée, mais des millions de travailleurs perçoivent des revenus insuffisants pour vivre décemment. Dans les pays à faible revenu, la moitié des salariés gagnent moins d'environ 201 dollars PPA par mois, selon le Rapport mondial sur les salaires 2024-25 de l'OIT. Face à la persistance des bas salaires, les initiatives en faveur d'un salaire vital se multiplient, notamment au sein des entreprises multinationales. En février 2024, l'OIT a adopté des conclusions établissant une définition commune du salaire vital, des principes pour son estimation et des orientations pour sa mise en œuvre, en cohérence avec ses principes fondamentaux de fixation des salaires. L'OIT est désormais mandatée pour accompagner ses mandants dans l'estimation et l'application des salaires vitaux et pour promouvoir leur alignement sur ses principes.

Dans le cadre de son Université d'été 2026 sur le dialogue social, le Centre international de formation de l'OIT (CIFOIT) invite les chercheurs, praticiens et experts du monde du travail à soumettre des propositions de contribution portant sur le thème : « Dialogue social et salaire vital ».

Cet appel vise à enrichir les débats académiques et les pratiques relatives au rôle du dialogue social dans la promotion, la négociation et la mise en œuvre d'initiatives en matière de salaire vital. Les contributions retenues alimenteront les échanges qui se tiendront lors de l'Université d'été organisée du 7 au 9 juillet 2026 à Turin (Italie).

L'appel est ouvert aux approches interdisciplinaires. La diversité des profils académiques et professionnels, ainsi que la diversité géographique des contextes étudiés, seront particulièrement appréciées.

Axes thématiques

Les propositions pourront s'appuyer sur des études de cas, des analyses comparatives, des recherches empiriques ou des contributions théoriques. Elles pourront notamment aborder les questions suivantes :

1. Émergence du débat et conscientisation

- Comment la question du salaire vital émerge-t-elle au sein des entreprises ou des secteurs ?
- Par quels acteurs (organisations d'employeurs, organisations de travailleurs, direction d'entreprise, société civile, etc.) et par quels mécanismes ce sujet devient-il un objet de dialogue social ?
- Que révèle cette émergence quant aux possibles limites des cadres existants de fixation des salaires ?

2. Implication des partenaires sociaux et dynamiques de dialogue social

- Dans quelle mesure et à quels niveaux (entreprise, secteur, national, transnational) les partenaires sociaux — en particulier les représentants des travailleurs — sont-ils associés à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives relatives au salaire vital ?
- Ces initiatives ont-elles favorisé l'émergence ou le renforcement de pratiques de dialogue social, y compris sous des formes innovantes ?
- Quelles instances de dialogue social au sein des entreprises (comités d'entreprise, mécanismes de négociation collective, accords-cadres internationaux, etc.) ont joué un rôle dans la mise en œuvre des initiatives liées au salaire vital ?

- Comment ces institutions interagissent-elles avec les cadres sectoriels ou nationaux ?
3. Lien avec la conduite responsable des entreprises et la diligence raisonnable
- Dans quelle mesure des démarches de conduite responsable de l'entreprise et/ou de diligence raisonnable ont-elles conduit à la mise en place d'initiatives en faveur du salaire vital ? Si oui, par quels mécanismes (par exemple, pratiques d'achat responsables, certifications, accords avec les fournisseurs, clauses contractuelles, etc.) ?
 - Quel est le rôle des partenaires sociaux dans ces processus ?

Modalité de soumission

Les résumés (maximum 400 mots) devront inclure :

- Une introduction au sujet traité
- La ou les questions de recherche
- La méthodologie envisagée
- La contribution attendue à la littérature et/ou aux débats sur les relations professionnelles
- Les principaux résultats (ou résultats attendus)

Les propositions seront évaluées par le comité scientifique de l'Université d'été sur la base de leur pertinence, originalité et contribution aux débats sur le dialogue social et le salaire vital (living wage). Les contributions peuvent être soumises en français ou en anglais.

Soutien financier et engagement des auteurs

Chaque contribution retenue bénéficiera d'un soutien financier de 4 000 euros.

Les auteurs sélectionnés s'engagent à :

- Participer à l'Université d'été du 7 au 9 juillet 2026 à Turin ;
- Présenter et discuter leur contribution dans le cadre des travaux.

Les frais de transport et d'hébergement seront pris en charge par le CIFOIT.

Les contributions doivent être originales et libres de droits. Les auteurs sélectionnés s'engagent à collaborer avec le Centre en vue de la publication des travaux (modalités précisées ultérieurement).

Calendrier

- Date limite de soumission des propositions : 15 mars 2026
- Notification aux auteurs retenus : 2 avril 2026
- Soumission des contributions complètes (30,000 signes approx.) : 15 juin 2026
- Présentation et discussion des contributions : 7–9 juillet 2026, Turin (Italie)

Les contributions sélectionnées seront présentées et discutées en présence de participants et d'experts internationaux.

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT

Programme de Protection sociale, gouvernance et tripartisme (SPGT)

Viale Maestri del Lavoro, 10

10127 Turin – Italie

universitedete@itcilo.org

www.itcilo.org